



Réclamation des mois de préavis après état des lieux

Par **withangelle**, le **23/03/2009** à **21:04**

Bonjour à tous, rnrnJe vous écris pour avoir quelque conseils, rnrnNous venons d'être condamner a payer a notre ancienne propriétaire 2300euro.rnrnJe vous explique, en septembre, nous avon déménager, il a été convenu qu'on ne ferais pas les mois de préavis, car l'appartement devenais insalubre, et que la proprio ne nous supportait pas...rnrnNous avon donc déménagé mi septembre et fais l'état des lieux quelques jours plus tard. rnrnrnrnAujourd'hui 7 mois plus tard, elle nous réclame les mois de préavis... Soit 1800 euros.rnrnElle ne nous a pas prévenu, pas prévenu nos garrants, rien, nous n'avons, ni nos garants reçu AUCUNE lettre nous disanst d'aller au tribunal....rnrnComme le tribunal a vu que personne ne se déplaçait, il a statué et a décider que nous lui devrions 2300 Euros...rnrnrnrnQue faire ?

Par **Paula**, le **27/03/2009** à **18:16**

Bonjour,rnrnrnVous dites "personne ne se déplaçait" Je comprends donc que vous n'avez pas été au Tribunal le jour de l'audience ? rnrnSi c'est bien le cas, en cas de non présentation, un jugement peut être prononcé contre vous sans que vous ayez pu faire valoir vos arguments.rnrnDommage. Cordialement